

## L'édito du maire

AUTAIN Charles,  
AUTAIN Eugène,  
BIRAUD Fernand,  
BIRAUD Ernest,  
BIRAUD Alfred,  
BOUCHEREAU Célestin,  
BOUCHEREAU Clément,  
BOISSINOT Alphonse,  
BOUSSIQUET Jean,  
BONNEAU Léopold,  
BOBINEAU Raoul,  
BREUILLAT Emilien,  
BROUILLAC Raoul,  
CERCEAU Henri,  
FESTY Louis,  
LANDRE Octave,  
LANDRE Célestin,  
LANDRE Alphonse,  
LARELLE Martial,  
VENDENGEON Georges.

Ces 20 noms sont ceux des Pierramilliens morts pour la France pendant la Grande Guerre, de 1914 à 1918. Par respect pour eux, pour leurs compagnons de Guerre, pour leurs familles, je serais heureuse de vous compter parmi nous lors de la cérémonie cantonale du 11 novembre.

F.Bastel



La jachère fleurie est située sur le site du Grand Bois derrière la voie ferrée. Merci encore à Raymond pour son superbe travail. Mais où est donc ce point incendie ?

## Les news du conseil

Concernant l'école : depuis 1 an la commission école a essayé de faire apporter des modifications aux repas de la cantine : (qualité, goût). Actuellement les menus sont élaborés essentiellement avec des produits tout prêts, ou des surgelés. Aucune amélioration n'ayant été apportée, le conseil municipal a décidé de faire appel à un prestataire pour la cantine de St Pierre dès la rentrée de la Toussaint. Le prix du repas et le mode de règlement restent inchangés pour les familles.

Sécurisation des abords de l'école : la rue de l'école sera prochainement mise en sens unique, et le stationnement interdit au niveau du carrefour rue de la mairie Rue de l'école, l'arrêt du bus se faisant à ce niveau-là, il y a lieu de

sécuriser cette zone pour éviter les accidents qui pourraient être dramatiques. Un parking est à disposition derrière la cour de l'école et un passage sécurisé sera aménagé pour rejoindre l'arrêt bus. Seuls les véhicules agricoles pourront remonter la rue de l'école, jusqu'à leur parcelle uniquement. La signalétique est en commande, et le conseil a délibéré.

L'inauguration de l'agrandissement de l'école a lieu le 7 novembre. La cérémonie cantonale du 11 novembre se déroule cette année sur notre commune. Suite au départ de Samuel, les commissions dont il faisait partie, ont été revues. (suite en page 4)

# Api-Amilly court pour l'UNICEF

Api-Amilly la nouvelle association dont le but est de promouvoir de manière pédagogique la connaissance de l'abeille, vous invite à courir pour l'UNICEF.

Le Dimanche 15 novembre l'UNICEF propose aux runners amateurs ou accomplis de courir au profit des enfants du monde. Pour y participer, rien de plus simple : parcourir 10 km, n'importe où et à l'heure de son choix.

Les inscriptions se font normalement en ligne sur

<https://teamunicefworldrun.org/> mais Api-Amilly vous propose de recueillir vos dons et de les reverser intégralement à UNICEF. Attention, Api-Amilly vous propose ce rendez-vous et une idée de circuit, mais vous êtes totalement libre. Elle n'organise pas la course au sens classique du terme elle ne fournira ni classement ni encadrement. Libre à vous de la

faire en famille, vélo, roller ...

Le départ et l'arrivée sont proposés depuis la petite roche (entre St Pierre et le Coudret) autour de 10h le 15/11. Un pot de l'amitié vous sera offert par l'association vers 12h.

Plus d'info sur leur site [apiamilly.wordpress.com/](http://apiamilly.wordpress.com/) ou via leur mail [api.amilly@gmail.com](mailto:api.amilly@gmail.com)

V.Courboulay

## Recensement des entreprises et associations

Dans l'objectif permanent de promouvoir nos entreprises et associations, le conseil municipal s'engage aujourd'hui dans un recensement le plus complet possible de ces acteurs incontournables de notre commune. L'objectif est de pouvoir fournir une sorte d'annuaire présentant tous ces acteurs.

Ainsi, si vous êtes entrepreneur ou président d'association et que vous habitez ou agissez sur la commune de St Pierre, nous vous demandons de vous signaler auprès de nous en remplissant les données suivantes,

soit par mail ([saint-pierre-damilly@mairie17.com](mailto:saint-pierre-damilly@mairie17.com)) ou par papier déposé en mairie.

//\*\*\*\*\*

Nom :

Gérant ou président :

Date de création :

Activité :

Membres ou Employés :

Adresse postale :

Email :

Téléphone :

//\*\*\*\*\*

Nous vous remercions de votre réponse rapide et complète. Dans un prochain numéro, nous ferons mention des réponses obtenues et si vous constatiez une absence, nous vous prions de nous la transmettre.

En vous remerciant encore de votre réponse.

V.Courboulay

Déclaration de récolte de vins, les viticulteurs concernés par les déclarations « consommation familiale » sont priés de déposer en mode papier leur déclaration de récolte 2015 en Mairie avant le 24 novembre 2015. Mais pour ceux qui le souhaitent une nouveauté la saisie en ligne sur <http://pro.cognac.fr> peut être faite. Les viticulteurs qui souhaiteraient accéder à ce nouvel outil, peuvent dès à présent contacter les services du BNIC pour obtenir leurs identifiant et mot de passe.

Soit par mail à [assistance@bnic.fr](mailto:assistance@bnic.fr) ou par téléphone (9-12h//14-17h30) au 05 45 35 60 50, le déclarant devra communiquer trois informations :

Son code BNIC, son n° de dclaration et son adresse mail.

## Sucettes au Kiri (merci ;o)

Ingrédients (8 personnes) :

-8 carrés de kiri

-3 Cuillères à soupe de graines de sésame

-3 cuillères à soupe de graines de pavot

-3 cuillères à soupe de graines de sésame au wasabi.

Préparation

1. Les rouler dans la paume des

mains pour former des boules.

2. Verser les graines de sésame et de pavot dans des assiettes et rouler les boules de kiri dans les graines.

3. Piquer les boules de kiri avec des pics à sucettes (à défaut des pics à brochette en bambou en prenant soin de couper la partie pointue) et les déposer dans des verres remplis de riz / sésame ou

lentilles pour caler les sucettes.

4. Réserver au réfrigérateur avant de servir.

Régalez-vous !!!



# St Pierre va avoir son arboretum et son verger !

Notre commune a depuis de nombreux mois apporté les preuves de son intérêt pour la préservation de l'environnement. Nous allons encore plus loin aujourd'hui avec un projet cohérent et fédérateur. Notre volonté de créer un **arboretum** et un **verger** a été validée par la région dans le cadre de l'appel à projet "SEMAINE REGIONALE DE L'ARBRE ET DE LA HAIE 2015" et va être financé à hauteur de plus de 6500€ ! Cette subvention va nous permettre avec un complément minime (environ 1000€) de pouvoir vous offrir deux lieux de vies aménagés et dédiés à la nature et à l'arbre.

Nous allons planter plus de 320m de



haies, 46 arbres nobles et 220 plants plus classiques dans notre futur arboretum (site du grand bois) et 16 arbres fruitiers sur le site en face de la mairie (actuellement mis en pelouse). Pour information, le site en face de la mairie ne sera qu'en partie occupé pour laisser la place à des animations.

Ces sites seront les lieux de futures animations scolaires et citoyennes.

Dans le contexte de l'installation de cet arboretum et verger, nous serions heureux de créer une **brigade verte** sur laquelle nous pourrions compter (en fonction de vos disponibilités) pour des actions environnementales. Si faire partie de cette brigade vous tente, nous vous serions reconnaissant de vous faire connaître à la mairie ou par mail [saint-pierre-damilly@mairie17.com](mailto:saint-pierre-damilly@mairie17.com)

V.Courboulay

Le conseil municipal a confié à l'entreprise Munsch la réalisation d'une raquette au lotissement de Bossay permettant enfin le ramassage des déchets devant les portes. Les travaux sont prévus pour durer le moins longtemps possible en début de ce mois. Nous vous informerons de la date à laquelle le nouveau ramassage sera effectif.

Appel aux parents... Dans le cadre des T.A.P,

Christ et Geneviève recherchent des chutes de bois (pour la fabrication de jeux surdimensionnés et la construction d'un hôtel à insectes), ainsi que des petits outils pour le jardin des enfants, graines de légumes, fleurs etc ...

Merci de votre participation-Les Animatrices

## Modification de la circulation

Depuis quelques mois, nous réfléchissons à sécuriser les abords de l'école : nous avons constaté que les véhicules des usagers sont garés de façon aléatoire et mettent en danger les enfants, les riverains et les autres conducteurs. L'arrivée d'un grand bus pour le ramassage des enfants du primaire a aussi mis en évidence d'autres risques.

Voici donc les travaux qui vont très prochainement être mis en œuvre dans cette zone :

**Rue de la Mairie :**

- Sécurisation du ramassage scolaire

par la mise en place de barrières de sécurité le long du trottoir,

- Matérialisation au sol d'un passage piéton.

**Rue de l'Ecole :**

- Mise en sens unique de cette rue "à descendre" (du bourg vers la rue de Motte) (possibilité pour les seuls engins agricoles de remonter jusqu'au niveau du terrain "de VTT"),

- Stationnement interdit (sauf service et riverains) dans l'impasse desservant l'entrée actuelle de l'école,

- Stationnement interdit dans la rue de l'école (en bord de route) : un parking

étant à la disposition des parents menant leurs enfants à l'école,

- Mise en place d'un "chemin" sécurisé le long de l'enceinte de l'école pour permettre le passage des piétons (et poussettes).

Les services de Gendarmerie seront alertés de ces nouvelles dispositions et pourront verbaliser les contrevenants.

Les riverains concernés par ces décisions peuvent venir prendre des renseignements complémentaires en mairie. D'autres idées sont à l'étude pour parfaire cette organisation.

F.Bastel



## Mairie

Tél : 05 46 27 90 56

Fax : 05 46 07 15 78

Mail : [saint-pierre-damilly@mairie17.com](mailto:saint-pierre-damilly@mairie17.com)

[www.saintpierredamilly.fr](http://www.saintpierredamilly.fr)

lundi 9h/12h et 16h/18h

mardi 9h/12h

mercredi : fermé au public

jeudi 9h/12h

1er samedi du mois 10h/12h

Rencontre des élus sur rendez-vous

## Les news du conseil (suite)

Pour le Sivom, les élus sont Mme le maire, M. Boisson et M. Madeira.

Pour la commission impôts, Mme Gérard remplace M. Papot Samuel.

Commission développement durable M. Papot restera comme intervenant extérieur.

Commission école, 2 personnes viennent nous rejoindre : Mme Sandrine Madeira et Mme Jennifer Bacquet.

Gestion des rivières : le conseil mettra en

pratique les conseils donnés par le technicien des trois rivières. La gestion "personnelle" ne sera plus tolérée.

Illuminations de Noël : cette année, certaines rues n'auront pas leur éclairage de fête.

Certaines guirlandes étant défectueuses, elles ne seront pas remplacées. Un budget sera prévu pour un achat en début 2016.

Suzette B.

## Le 11 Novembre

« Après avoir passé 4 ans dans les tranchées ou sur le champ de bataille, où nous avons fait de belles rencontres, dont beaucoup sont mortes au nom de leur pays

-Certaines ont été faites prisonnières par l'ennemi puis fusillées

-D'autres sont mortes au combat

Dans tous les cas la fin n'est pas très heureuse...

Mais de notre côté, nous n'avons pas fait de quartier. Nous avons, nous aussi, tué sans relâche des dizaines d'Allemands.

Dans le froid de l'hiver, dans la chaleur accablante de l'été ou sous la pluie, nous combattions en nous disant que bientôt tout serait terminé. Nous n'avons pas beaucoup de nouvelle de nos proches

mises à part quelques lettres. Les jeunes infirmières étaient bien courageuses, à vivre dans les mêmes conditions que les nôtres, elles nous soignaient avec douceur et nous rappelaient nos épouses

nos sœurs et nos mères. Enfin, nous sommes aujourd'hui le 11 Novembre 1918 et après avoir combattu 4 ans

sans avoir vu nos familles et ami(e)s nous sommes tous très heureux de signer la fin de cette guerre très meurtrière. »

Des pierramilliens sont morts au combat, pour honorer leur mémoire nous vous invitons à nous rejoindre le 11 Novembre prochain à 11h45 pour la cérémonie cantonale. Venez nombreux !

Création Manon.B

**LES 12,13 ET 20 NOVEMBRE LA SECRÉTAIRE SERA ABSENTE.**

## Calendrier

-> Mercredi 11 novembre : Cérémonie cantonale à 11h45 place de la mairie

-> Dimanche 15 novembre : Api-Amilly court pour l'UNICEF.

-> Samedi 21 novembre : Soirée Années 80, avec repas, (sur réservations), organisées par Les Pierramilliens en fêtes à La salle des fêtes à partir de 19 h 30.

-> Samedi 28 novembre : Le foyer Rural organise à la Salle des fêtes une soirée : La Soupe d'Or à partir de 19 h 30.

Le recensement est obligatoire et universel. Il vous concerne dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale. Vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (e-recensement) sur le site [www.service-public.fr/papiers-citoyenneté](http://www.service-public.fr/papiers-citoyenneté) puis « recensement, JDC et service national.

L'attestation de recensement délivrée par la mairie est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie